

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
15 JUILLET 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	11
Votants	12

OBJET :
2. ELECTION D'UN(E) VICE-
PRÉSIDENT(E)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 059-265904003-20200721-24072020D02_AB-DE

L'an deux mil vingt, le mardi vingt et un juillet à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Margaret BOUVET, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, M. Jean-Pierre ENGELAERE, M. Joël BACLET, M. Sébastien ROUSSELLE, M. Roger CODEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Après avoir procédé à l'installation du Conseil d'Administration, Monsieur le Président expose à l'assemblée, les articles suivants pour l'élection du/de la Vice-Président(e)

- Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »

Ainsi, il propose la candidature de Mme BEURAERT – CEUGNART Martine et informe de la candidature reçue de M. BEZILLE Marc et invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme BEURAERT Martine et M. BEZILLE Marc se sont portés candidats à la fonction de Vice-Président du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- Mme BEURAERT Martine
 - Pour : 11 voix
 - Contre : 0 voix
 - Blancs : 0
- M. BEZILLE Marc
 - Pour : 2 voix
 - Contre : 0 voix
 - Blancs : 0

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUILLET 2020.
OBJET : 2. ELECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

Article 1er : Est élu(e) Vice-Président(e) du Conseil d'Administration du CIAS, Mme BEURAERT Martine

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.